



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 27 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 21 avril 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs MOREAU Michel, LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, RASSAT Laurence, LONJON Stéphane, BOSCH Bertrand, RUCHE Gilles, LANOAZ Catherine, BURGNIARD Sandra, DONZEL Cedric, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, LEVA Hélène, HERAUD Stéphane, PIGNIER Florence, CAROBBIO Michel conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – HOGBE-NLEND Frédéric, GRANTCOLA Lorena

Procurations :

M. FAVRE Daniel a reçu procuration de M. HOGBE-NLEND Frédéric
Mme LAFOURCADE Charlotte a reçu procuration de Mme GRANTCOLA Lorena

Secrétaire de séance : Monsieur BILLY Philippe

Nombre de conseillers : 27

En exercice	: 27	Pour	:	/
Présents	: 25	Contre	:	/
Votants	: /	Abstention	:	/

5.3. DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur le Maire,

INFORME que l' élu référent sécurité routière constitue l'interlocuteur privilégié des services de l'État et des acteurs locaux. Il contribue à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune ou l'intercommunalité (documents d'urbanisme, opérations d'aménagement, renouvellement urbain). Il pilote ou participe aux actions de prévention menées sur le territoire communal, peut être associé à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale de sécurité routière et participe aux réunions d'information et de partage d'expérience organisées par la coordination sécurité routière de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

CONSTATE qu'une candidature a été présentée, celle de Monsieur Daniel FAVRE.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un élu référent chargé de relayer et de coordonner les actions relatives à la sécurité routière,

Considérant que l' élu constitue un interlocuteur privilégié des services de l'État et des acteurs locaux dans ce domaine,

Le Conseil municipal :

PREND ACTE DE LA DESIGNATION de Monsieur Daniel FAVRE en qualité de référent sécurité routière de la commune pour la durée du mandat en cours.

Certifié exécutoire
Transmis au représentant de l'Etat le
Publié, Affiché ou notifié le :
Le Maire - Philipp DALHEIMER

30 AVR. 2026
30 AVR. 2026

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 27 avril 2026
Le Maire - Philipp DALHEIMER




Le secrétaire de séance - Philippe BILLY